

**ASSEMBLÉE DU PRAESIDIUM CIPS  
BOHINJ (SLOVENIE)  
23 AVRIL 2025**

**ORDRE DU JOUR**

**ORDRES DES TRAVAUX DU PRAESIDIUM CIPS  
Mercredi, 23 avril 2025**

**ORDRE DU JOUR POUR DU PRAESIDIUM CIPS**

1. Adoption du procès-verbal du Congrès de Cape Town (2024)
2. Acceptation de nouvelles adhésions
3. Rapports du Praesidium (Président et Vice-présidents)
4. Rapports des Fédérations Internationales de la C.I.P.S
5. Rapport du Secrétaire Général
6. Rapport du trésorier, approbation du rapport de comptes 2024
7. Rapport des Vérificateurs des comptes
8. Décharge complète au Président et au Trésorier
9. Discussion et vote sur les rapports
10. Établissement des cotisations de 2026
11. Approbation du budget 2025
12. Discussion et vote des motions
13. Décision sur le lieu et la date des congrès suivants : 2026 et 2027
14. Diverses

## **ORDRE DU JOUR POUR LE PRAESIDIUM CIPS**

Le 23 avril 2025, dans la salle de réunion de l'Hôtel Bohinj situé à Ribčev Laz 45, 4265 Bohinjsko, Slovénie, à 15h30 heure locale, commence l'Assemblée du Praesidium de la Confédération Internationale de la Pêche Sportive.

### **2. Acceptation de nouvelles adhésions**

Le Président Matteoli communique les nouvelles demandes d'adhésion reçues des trois FIPS qui doivent être acceptées par le Praesidium:

-Arménie (subjudice FIPSeD) si elle n'envoie pas les documents nécessaires dans un délai de trois mois, son affiliation sera à nouveau discutée au prochain Congrès.

-Inde (membre ordinaire) affilié aux trois FIPS.

-Mozambique (postulant FIPSeD).

Le Praesidium approuve à l'unanimité.

Le président de la FIPS-Mer Zangerlé prend la parole en annonçant qu'en 2024, la Fédération d'Iran a participé au Championnat de Big Game et a ensuite demandé à s'affilier également avec la FIPS-Mer. L'affiliation a été discutée lors de l'assemblée de la FIPS-Mer à Luxembourg et a été acceptée.

Le Président Matteoli demande au Praesidium l'approbation de l'affiliation de la Fédération iranienne, rappelant qu'elle est déjà affiliée à la FIPSeD à la FIPS-Mouche, ainsi qu'à la FIPS-Mer.

Le Praesidium approuve à l'unanimité.

Le président Zangerlé communique la situation avec la fédération de Malte, King Fishing, déjà affiliée à FIPS-Mer, qui avait confirmé qu'elle régulariserait son affiliation dans les trois ans par l'envoi des documents demandés. Entre-temps, l'affiliation d'une autre fédération qui avait remis tous les documents et était en règle a été évaluée, mais le président Zangerlé a reçu une lettre d'opposition de la part du président de la fédération King Fishing où il était affirmé qu'ils deviendraient une fédération officielle alors que jusqu'à ce moment-là ils ne se formaient que par plusieurs clubs, c'est pourquoi M. Zangerlé a donné la priorité à l'affiliation de King Fishing.

Le Président Matteoli intervient en précisant qu'il s'agit d'une transformation de l'affiliation, non pas d'une nouvelle aussi parce que la fédération changera sa dénomination.

Le Praesidium est d'accord avec le Président Matteoli et avec le choix du président Zangerlé.

Le Président Matteoli attire l'attention du Praesidium sur la question de l'Irlande du Nord qui continue à demander de lui communiquer la décision du Praesidium concernant sa demande d'adhésion à la CIPS.

Le président Zangerlé prend la parole en affirmant que la situation n'a pas changé, c'est pourquoi il continue à soutenir l'affiliation de la fédération déjà présente dans la CIPS qui représente les quatre provinces irlandaises.

Le Praesidium est d'accord avec la décision de maintenir l'affiliation de la fédération irlandaise déjà présente dans la CIPS.

Le Président Matteoli informe le Praesidium que la fédération marocaine déjà affiliée à la FIPSeD, Accadémie de la Pêche en Maroc, a communiqué son intention de rejoindre l'Union Marocaine de Pêche Sportive en envoyant une lettre de demande d'approbation par la CIPS. Le Président informe le Praesidium que la lettre sera présentée à l'Assemblée pour approbation.

Le Praesidium approuve à l'unanimité.

Le président de la FIPS-Mouche Podmanik prend la parole pour annoncer qu'il a reçu trois demandes d'affiliation valables pour la FIPS-Mouche.

-La fédération du Pays de Galles affiliée à la FIPSeD demande de remplacer celle déjà affiliée à la FIPS-Mouche, mais la fédération du Pays de Galles déjà affiliée a une longue tradition, ont participé à plusieurs manifestations de la FIPS-Mouche, donc malgré la nouvelle demande d'affiliation, La FIPS-Mouche veut maintenir la fédération déjà affiliée.

Le Praesidium est d'accord avec le président de la FIPS-Mouche.

M. Podmanik parle de la situation de la fédération indienne, à laquelle ils ont demandé des documents qui ne sont jamais arrivés et demande comment devrait se comporter la FIPS-Mouche à ce sujet.

Le Président Matteoli affirme que les documents reçus du Comité Olympique sont suffisants donc All Angling India peut être considérée comme affiliée à partir de 2025.

Le Praesidium est d'accord avec le Président Matteoli.

M. Podmanik parle de l'Irlande du Nord après avoir reçu la demande d'adhésion à la FIPS-Mouche de la part de la fédération NIFA. La fédération TAFI est déjà membre et représente l'ensemble de l'Irlande, donc elle comprend également l'Irlande du Nord avec un drapeau représentant les quatre provinces.

M. Podmanik pose le problème parce que la fédération NIFA a écrit sur Facebook qu'elle représente tous les pêcheurs d'Irlande sauf ceux d'Irlande du Nord, donc la pensée de cette fédération va à l'encontre du principe de la CIPS sur ce sujet. Il ne s'agirait pas d'une demande de nouvelle affiliation mais d'un remplacement de la fédération déjà affiliée. Le président Podmanik exprime la volonté de maintenir l'affiliation de la fédération TAFI en soulignant l'importance de cette décision.

Le Praesidium rejette à l'unanimité la demande de remplacement d'affiliation de la fédération irlandaise NIFA à la place de la fédération irlandaise TAFI en accord avec la pensée du président Podmanik.

M. Podmanik communique au Praesidium la décision d'expulsion de la fédération ukrainienne car, après l'avoir contactée pour lui demander s'il y avait eu des changements concernant sa situation, la fédération a confirmé l'impossibilité de participer aux manifestations et d'effectuer les paiements requis pour l'affiliation.

Le Praesidium est d'accord avec l'expulsion de la fédération ukrainienne.

Le Président Matteoli prend la parole pour annoncer que la FIPSeD a reçu tous les documents de la part de la fédération du Mozambique qui a demandé à entrer comme membre postulant.

Le Praesidium accepte à l'unanimité l'affiliation de la fédération du Mozambique.

Le Président Matteoli informe le Praesidium de la situation de la fédération arménienne qui a demandé l'affiliation à la FIPSeD, mais n'a pas encore envoyé tous les documents nécessaires. Le Président Matteoli demande si le Praesidium est d'accord pour l'accepter en tant que membre subjudice, tout en posant la condition de l'envoi des documents nécessaires dans un délai de trois mois. En cas de non-réception des documents, l'affiliation de la fédération arménienne sera reportée à l'année prochaine.

Le Praesidium accueille la proposition du Président Matteoli sur l'affiliation de la fédération arménienne.

Le Président Matteoli propose de parler d'abord des nouvelles affiliations et ensuite des cas particuliers comme celui de l'Irlande du Nord au Congrès.

Le président Zangerlé communique qu'il n'a plus rien à dire à ce sujet.

Le président Podmanik rappelle que l'année précédente il n'y a pas eu de vote sur le sujet.

Le Président Matteoli communique que le procès-verbal de l'année précédente sera réexaminé et en cas d'absence de vote, la situation sera reposée pendant le Congrès en mettant les participants dans la condition de pouvoir voter pour exprimer leur opinion à ce sujet.

## **RAPPORTS**

### **3. Rapports du Praesidium (Président et Vice-présidents)**

#### **4. Rapports des Fédérations Internationales de la C.I.P.S**

Le Président commence par la communication du paiement effectué par toutes les fédérations pour l'année 2024. Remercie donc le secrétariat pour son travail et montre le fichier excel de la situation des paiements par les fédérations affiliées de 2021 à 2024.

Il poursuit son discours en posant le problème soulevé par l'AMA dont on parlera de manière approfondie au Congrès. La CIPS a reçu une lettre dans laquelle l'AMA indique que la CIPS n'est pas en règle. Si, par exemple, les championnats ont une semaine de compétition avec trois jours d'entraînement et quatre jours de championnat, il n'est pas possible d'effectuer des tests antidopage uniquement pendant la période des compétitions selon les règles de l'AMA. Pour répondre à cette demande, cependant, la CIPS ne dispose pas des compétences, donc le Président Matteoli propose de demander un soutien à l'organisme ITA avec lequel nous collaborons déjà. M. Matteoli informe le Praesidium qu'une demande de devis pour l'exécution des demandes de l'AMA a déjà été transmise à l'ITA. Le Président demande à Michele Chiavoni, employé de la FIPSAS qui s'occupe de l'antidopage, de parler plus en détail de la situation.

M. Chiavoni confirme tout ce que le Président a déjà exposé et ajoute que l'AMA a demandé d'insérer sur le site internet un espace où afficher les noms des pêcheurs exclus des compétitions en raison de l'utilisation de substances interdites.

Le Président est d'accord avec cette demande de l'AMA car cela risquerait de permettre à ces pêcheurs de participer à d'autres championnats où on ignore leur exclusion.

Barbara Durante, Secrétaire Générale de la FIPSeD, prend la parole en précisant que l'AMA demande sur le site de publier non seulement le nom du pêcheur mais aussi la date de la suspension sans donner d'informations supplémentaires comme la justification de la suspension du pêcheur.

Le président Podmanik, qui gère le site de la CIPS, demande où ces informations devraient être publiées et propose deux options.

Mme Durante soutient que l'important est qu'ils soient visibles.

Le Président Matteoli souligne l'importance de la publication et donc de la connaissance de ces informations.

Le président Zangerlé affirme qu'il a eu beaucoup de problèmes avec ces procédures comme dans le cas de la Suisse qui a oublié de signaler un médicament, ce qui a conduit à un résultat positif lors des contrôles antidopage. Il demande donc si, dans ce cas-ci, la CIPS est tenue de publier ces informations.

Le Président Matteoli clarifie cette question très importante. La publication est nécessaire après la condamnation définitive, tandis que si l'on constate que le sujet a pris des médicaments pour effectuer une cure pour des problèmes de santé, l'ITA se chargera de délivrer un certificat spécial.

Le président Zangerlé comprend les exigences de l'AMA mais craint que la publication du nom ne conteste l'absence de protection personnelle.

Le Président Matteoli fait remarquer que cette procédure est désormais adoptée dans toutes les disciplines sportives.

M. Chiavoni prend à nouveau la parole en soulignant que pour toutes les fédérations reconnues par l'AMA cette reconnaissance est importante et que toutes les FIPS doivent pouvoir contrôler et signaler les pêcheurs qui ne respectent pas les règles de l'antidopage afin d'éviter des problèmes avec l'AMA.

Le vice-président Knight intervient en disant que cette demande de l'AMA n'est pas si surprenante, au contraire, il faut éduquer les athlètes et encourager les jeunes à pratiquer un sport propre. M. Knight soutient la demande de l'AMA car il estime qu'il est extrêmement important de maintenir un sport pratiqué d'une manière propre.

Le président Podmanik demande combien nous payons pour l'ITA.

Mme Durante communique le montant de 500 euros par an.

M. Podamink demande comment faire pression pour éviter des cas précédemment abordés où, pour les championnats dans lesquels des tests antidopage avaient été demandés, la présence des personnes concernées était manquante.

M. Chiavoni prend la parole en exposant la procédure à suivre, c'est-à-dire signaler cette omission au secrétariat de la CIPS qui s'avère être pour le l'Autorité de Contrôle de l'AMA, ou l'organisme autorisé à demander des tests antidopage des athlètes participant aux compétitions internationales de pêche sportive, et d'insérer les données collectées dans le portail ADAMS. Dans un cas analogue à celui exposé par M. Podmanik, l'Autorité de Contrôle, après avoir reçu le signalement du manquement des personnes chargées d'effectuer les tests, place ce signalement sur la plate-forme de l'AMA.

Le Président Matteoli est d'accord avec cette procédure car il est impossible d'aller chercher personnellement les médecins chez eux s'ils ne se présentent pas.

Mme Durante montre comment sont traités les cas de dopage sur le site de la FIPSAS, c'est-à-dire avec la publication du jugement du tribunal italien qui mentionne le nom de l'athlète, la date de suspension et la compétition au cours de laquelle il a été testé positif.

Le président Zangerlé réitère sa préoccupation concernant la publication du nom de l'athlète. Il cite l'exemple des écoles, où il n'est pas possible de publier le nom de l'étudiant, mais on met à disposition une documentation qui ne peut être consultée que par quelques personnes autorisées pour ne pas rendre la nouvelle de la suspension accessible au monde entier.

Le Président Matteoli exprime sa préoccupation au sujet de cette proposition parce que, si un problème devait se produire dans la consultation de cette documentation, le sujet suspendu pourrait participer à d'autres compétitions et la responsabilité serait de la CIPS. M. Matteoli comprend la question morale soulevée par M. Zangerlé, mais la situation conduit à la nécessité de publier les noms des athlètes qui ne respectent pas les règles de l'antidopage.

Le Président Matteoli propose de demander le sujet sur lequel les mises à jour seront communiquées dès que la CIPS aura reçu une communication de l'ITA et de l'AMA.

Le Praesidium adopte la proposition à l'unanimité pour passer au point suivant de l'ordre du jour.

Le Président Matteoli informe le Praesidium d'une bonne nouvelle, à savoir qu'on constate aujourd'hui une augmentation du nombre des équipes participant aux championnats en plus de l'augmentation même du nombre de ces derniers.

Aucun membre du Praesidium n'a de commentaires à ce sujet, donc le Président Matteoli parle de la tentative de reconnaissance de la CIPS par le Comité International Olympique auquel la demande avait déjà été soumise. Le questionnaire rempli a cependant été rejeté par le CIO, qui a demandé que certaines modifications soient apportées en vue de la reconnaissance. M. Matteoli informe le Praesidium que Mme Durante enverra à tous ce que le CIO lui a communiqué où on trouve l'incompréhension de la structure interne de la CIPS par le Comité Olympique, où il faut préciser que c'est la Confédération internationale qui demande la reconnaissance du CIO et non les trois FIPS individuellement. Malheureusement cette dynamique s'est présentée aussi parce qu'en visionnant les réseaux sociaux et les sites web de la CIPS et des trois FIPS, le Comité Olympique a constaté que le suivi en ligne de la CIPS est insuffisant aux fins de la reconnaissance.

Une autre problématique est le fait qu'il existe pour le CIO la possibilité d'un conflit avec l'ICSF. Il est donc nécessaire de parler avec la présidente afin de rassembler les idées à soumettre au CIO en vue de la reconnaissance.

Le quatrième problème évoqué par le Président Matteoli est la grande participation européenne mais la faible présence des autres continents. La bonne nouvelle est que la CIPS est sur le point de se développer car l'accord entre GAISF et SportAccord a finalement été passé et un nouveau questionnaire pour la reconnaissance comme sport olympique a été préparé cette année, qui arrivera avant l'été.

La manière dont le questionnaire sera rempli sera très importante, probablement la CIPS recevra une lettre contenant les changements à faire.

Certaines mesures ont déjà été prises à cet égard, comme par exemple la mise en place de la Commission des Athlètes et de la Commission d'égalité, ou les changements apportés dans l'antidopage. Le Président Matteoli souligne qu'une Commission éthique n'a pas encore été mise en place et qu'il faudra quelques mois pour répondre aux demandes restantes.

Le Praesidium exprime son soutien à la reconnaissance par le Comité Olympique et se rend disponible si nécessaire.

Avant de faire une pause-café, le Président Matteoli aborde un sujet qui lui tient à cœur en parlant des deux vice-présidents que nous avons malheureusement perdus. Il informe également le Praesidium que M. Szalay est très faible et a récemment cessé de répondre aux appels téléphoniques, donc le fils du président honoraire a envoyé un message au Président Matteoli l'informant de la santé de son père, qui n'est pas en mesure de téléphoner pour le moment en raison de son état physique.

Le Président Matteoli estime nécessaire et respectueux de demander une minute de silence aux participants du Congrès, mais demande l'avis du Praesidium sur la possibilité de proposer la minute de silence aussi bien pendant la cérémonie d'ouverture que le jour des votes.

Le Praesidium estime qu'il est opportun d'observer une minute de silence à chaque fois.

Le Président Matteoli remercie et propose une pause-café à 17h30 avec reprise des travaux à 17h45.

Le Praesidium est d'accord.

À 17:45 heures, le Président Matteoli déclare réouverts les travaux de l'assemblée du Praesidium et demande de passer à l'exposition et à l'approbation des Rapports des membres du Praesidium.

M. Matteoli passe donc la parole au vice-président Knight qui demande aux membres du Praesidium de s'interroger sur la question des jeunes, en mettant toujours l'accent sur le fait de donner le bon exemple.

Il continue à montrer des graphiques et à faire remarquer que les nations participant aux manifestations pour les jeunes sont toujours les mêmes et n'augmentent malheureusement pas. M. Knight demande donc à la CIPS d'encourager et de sensibiliser sur le sujet car sinon qui pêchera à l'avenir?

Il est difficile de faire appel à plus d'une cinquantaine de nations, c'est pourquoi il est important que chaque nation s'occupe de ses jeunes et cette initiative doit partir des trois FIPS.

M. Knight, en ce qui concerne l'implication des jeunes dans les activités de pêche, donne l'exemple du Championnat du Monde Glace où un Catch and Release a été organisé également dans les écoles. Grâce à cette initiative, il a été constaté qu'avec un engagement et une participation appropriés, les jeunes sont très susceptibles de s'intéresser à la pêche.

Le Président Matteoli demande s'il y a des questions sur le rapport de M. Knight, le Praesidium approuve le rapport à l'unanimité.

M. Matteoli demande au membre de la Commission Environnement M. Marchi d'exposer son rapport. M. Marchi commence en disant que le problème de l'environnement est très grave, mais nous devons faire quelque chose afin de montrer à tous la bonne façon de sauver tout ce qui est possible. Un gros problème est le plastique qui se dépose au fond de la mer, là où les poissons mangent habituellement. Bien que dans une petite partie nous pouvons toujours faire quelque chose, comme par exemple ne pas utiliser de plastique dans les championnats de la CIPS.

À cet égard, la FIPS-Mer a établi que les délégués doivent examiner le lieu du championnat et, dans le cas où il n'est pas conforme, ils devront le signaler et les organisateurs ne pourront plus accueillir d'événements pendant trois ans.

Pendant la compétition il y aura, en outre, des inspecteurs qui rappelleront à l'ordre les pêcheurs non conformes aux normes préétablies. M. Marchi déclare qu'il a été décidé d'utiliser des matériaux biodégradables, là où c'est possible, à la place du plastique.

A la fin de la compétition, les juges adjoints contrôleront les postes de pêche et, si les pêcheurs ont violé les nouvelles dispositions anti-pollution telles que l'interdiction absolue de fumer, ils seront signalés.

M. Marchi souligne que ce ne sont là que les premières mesures introduites et soutient qu'elles devraient devenir obligatoires dans toute compétition.

Le Président Matteoli donne son accord.

M. Knight demande s'il est possible d'inclure de nouvelles règles pour l'environnement avec celles pour les jeunes afin de sensibiliser à ces deux sujets.

Le Président Matteoli soutient qu'il faut faire particulièrement attention à rapprocher les deux sujets, car il faut éduquer les jeunes sans imposer des règles trop rigides qui rendent difficile leur participation pour les fédérations.

Le président Zangerlé soutient que le problème est de faire respecter tout cela aux fédérations et, en plus, on peut se retrouver dans le problème de ne pas trouver un remplaçant adéquat si on suspend une certaine fédération pendant trois ans.

M. Knight soutient que ce sont les présidents des fédérations qui doivent introduire des règles pour faciliter tout cela.

M. Zangerlé ajoute que la FIPS-Mer a adopté, outre des solutions punitives, une sorte de récompense, c'est-à-dire qu'au cas où une fédération mène un championnat propre, la FIPS-Mer accorde une reconnaissance "GREEN" valable pour un an.

Le Praesidium est d'accord sur ce type de récompense des fédérations.

Le président de la Commission antidopage Bruna ajoute qu'en Espagne on livre des drapeaux pour le respect des règles anti-pollution, mais aucune sanction n'est prévue. Pour obtenir les différents prix "GREEN", il existe une liste de choses à faire et différents niveaux de reconnaissance.

M. Zangerlé propose d'insérer une sorte d'annexe dans tous les règlements des championnats pour stimuler positivement à cet égard.

Le Président Matteoli soutient qu'il est préférable d'insérer les nouvelles mesures qui comportent des récompenses sur le thème de l'environnement dans les Cahiers de Charge car elles représentent un contrat entre l'organisateur et l'organisation, si elles étaient insérées dans les règlements, elles figureraient en tant que sanctions.

Le Praesidium est d'accord à l'unanimité et approuve le rapport de M. Marchi.

Le Président Matteoli propose de poursuivre avec les rapports des Présidents des trois FIPS et passe la parole au président de la FIPS-Mer Zangerlé qui informe le Praesidium que les championnats du monde auxquels on a participé en 2024 ont augmenté à 15, a ainsi pu constater une légère augmentation des équipes lors des compétitions.

Le président Zangerlé parle de l'antidopage où des malentendus ont malheureusement été constatés, par exemple au Mexique les tests n'ont pas été effectués malgré qu'ils aient été demandés. Il n'y a eu qu'un seul cas positif, mais c'était un capitaine qui n'avait pas déclaré de traitement médical.

M. Zangerlé parle ensuite des modifications qui ont été apportées à deux règlements pour faciliter la participation des handicapés aux championnats et communique qu'à partir de 2025, tous les championnats adopteront le "Catch and Release". Comme dernier point le président de la FIPS-Mer parle du bilan qui est clôturé en négatif et communique qu'il n'a pas renouvelé sa candidature comme président, puis saisit l'occasion pour remercier tout le monde.

Le Praesidium remercie le président de la FIPS-Mer pour le travail accompli ces dernières années et approuve à l'unanimité son rapport.

Le Président Matteoli demande au président de la FIPS-Mouche de présenter son rapport. M. Podmanik annonce l'introduction des championnats combinés, comme par exemple les Femmes et les Seniors, afin de stimuler le public. M. Podamink affirme également que la participation des femmes aux compétitions est de plus en plus importante. Le président Podmanik passe ensuite au travail effectué sur les règlements et les statuts, en indiquant que les nouvelles règles ont également été soumises aux délégués pour acceptation, puisque ce n'est pas seulement l'administration qui devrait décider des règles mais aussi qui participera aux championnats.

Le président Podmanik présente les modifications et améliorations apportées au site web de la FIPS-Mouche où il est possible de suivre les visites, grâce à quoi on a pu constater une augmentation du trafic de personnes sur le site aussi grâce aux plus nombreux soumissionnaires.

Le président Podmanik annonce également l'introduction du système de vote électronique pour préserver et garantir l'anonymat puisque seul l'administrateur pourra accéder aux données qui seront traitées par le système et montrées.

Le Président Matteoli n'est pas convaincu de l'adoption du vote à distance car, il est vrai que c'est un système qui permet de voter à ceux qui ne peuvent pas participer en présence, mais de cette façon, des conditions importantes telles que le contact direct grâce auquel les gens peuvent se confronter de manière meilleure et plus productive disparaissent. Le Président exprime la crainte que cela puisse entraîner une perte de contact, dans le cas où la présence n'est pas possible, vous pouvez toujours utiliser l'option du mandataire.

M. Podmanik répond qu'il connaît l'opinion du Président Matteoli, en effet le nouveau système d'e-vote ne remplacerait pas la participation en présence. Les délégués présents peuvent voter sur tout, tandis que ceux qui ne sont pas présents peuvent voter de manière limitée, c'est pourquoi le vote à distance ne peut pas remplacer totalement, mais seulement en partie, et en plus il manque l'interaction importante qui n'est possible qu'en présence.

Le Président Matteoli est d'accord avec le président Podmanik et déclare qu'il est d'accord pour que le site web liste chaque championnat. M. Matteoli continue d'encourager les participants à réfléchir sur la façon de faire parvenir les contacts des trois FIPS à la CIPS afin de le montrer au Comité Olympique pour la reconnaissance.

Le Praesidium s'efforce de répondre à cette demande et approuve le rapport du président Podmanik.

Le Président Matteoli parle de la FIPSeD, où les équipes participant aux championnats ont augmenté, qui en 2024 ont atteint 27. Pour la première fois au Championnat du monde glace, le Catch and Release a été adopté avec un excellent résultat, donc nous sommes sur la bonne voie.

Le Président Matteoli informe ensuite qu'il y a eu des problèmes, en partie positifs, avec deux championnats:

-le Championnat de Pêche à la Carpe a besoin de beaucoup d'espace et il a été constaté surtout en raison de l'augmentation des équipes participantes, en fait, l'année dernière nous avons été obligés de jouer ce championnat dans deux parcours de compétition différents et la même modalité sera adoptée cette année.

-L'autre championnat où le même problème d'espace pour l'augmentation du nombre des équipes a été constaté était la Trout Area, donc le Président Matteoli suggère qu'il serait opportun de faire des modifications au règlement.

Le Président Matteoli conclut son compte rendu des championnats de la FIPSeD en indiquant que les championnats ont augmenté avec l'utilisation d'appâts artificiels, mais malheureusement ces disciplines sont très chères et peu accessibles aux jeunes.

Le Praesidium est d'accord avec les remarques du Président Matteoli.

M. Matteoli passe à la partie financière, en communiquant aux présents que FIPSeD a investi dans une application capable d'accélérer et de faciliter la création des classements, qui seront mis à jour seconde par seconde, donc immédiatement disponibles. Il est nécessaire de noter le poids du poisson sur le téléphone et les données saisies arriveront au PC de Mme Durante où ils composeront automatiquement les classements.

M. Knight demande si cette application est la propriété exclusive de la FIPSeD ou si elle peut également être utilisée pour les championnats de la FIPS-Mer.

Le Président Matteoli affirme que l'application peut être utilisée, mais qu'il est nécessaire de changer la table de conversion en fonction du championnat.

Le président Bruna intervient en affirmant qu'en Espagne, l'application a été testée avec la bonne table de conversion et que cela a fonctionné.

M. Knight demande donc s'il serait possible d'utiliser l'application aussi pour le Championnat de Black Bass et le Président Matteoli soutient que ce serait possible mais se poserait le problème de charger la photo du poids du poisson puisqu'elle serait enregistrée directement sur le bateau. Étant donné que la photo peut être envoyée, le Président Matteoli suppose qu'il n'y a pas de problème pour enregistrer une petite vidéo et l'envoyer. M. Matteoli conclut en affirmant qu'avec le Championnat de Pêche en kayak, c'est plus simple car la valeur est la longueur, mais vous pouvez toujours essayer.

Le Praesidium approuve le rapport du Président Matteoli qui passe la parole à M. Brown, président de la Commission des Athlètes, qui informe le Praesidium des changements survenus au sein de la Commission et souligne le grand travail réalisé par ses membres ces dernières années. M. Brown demande aux trois CIPS de collaborer afin d'obtenir plus de visibilité en faveur de la Commission des Athlètes afin que les membres de ladite commission puissent devenir un point de référence et de comparaison pour les pêcheurs. Le président de la Commission des Athlètes conclut en soulignant l'importance de l'information et de la sensibilisation sur la lutte antidopage pour les athlètes.

Le Praesidium est d'accord avec M. Brown et approuve son rapport à l'unanimité.

Le Président Matteoli passe la parole à la présidente de la Commission d'égalité Barbara Durante, qui expose son rapport en soulignant le travail accompli depuis quatre ans pour favoriser la participation des femmes et des personnes transgenres aux compétitions de pêche sportive. À cette fin, la CIPS a mis en place des compétitions exclusivement féminines telles que la Pêche à la Carpe pour la FIPSeD et le Championnat du Monde de Pêche à la Mouche. Mme Durante exhorte les fédérations à rappeler combien il est important de favoriser la participation féminine aux championnats. Mme Durante expose le problème de la participation des personnes transgenres et déclare que la CIPS suivra les lignes directrices du CIO, donc, pour garantir l'équité dans la compétition, les personnes transgenres ne seront pas autorisées à participer à des compétitions telles que le Championnat du Monde de Pêche à la Carpe pour les femmes et le Long Casting des Poids Marins pour Femmes car cela créerait un déséquilibre en termes de force physique.

Le Président Matteoli demande l'approbation du Praesidium sur ces dispositions.

Le président Zangerlé indique que les fédérations sont satisfaites de la position que la CIPS a décidé de prendre concernant la situation des athlètes transgenres.

Le Praesidium approuve le rapport de la Présidente Durante.

## **5. Rapport du Secrétaire Général**

Le Président Matteoli demande au vice-président Stuani de présenter son rapport au Praesidium.

M. Stuani expose les difficultés rencontrées pendant le blocage pandémique et tient à remercier les membres du secrétariat international pour leur travail accompli avec continuité.

Le Praesidium approuve à l'unanimité le rapport du vice-président Stauni.

- 6. Rapport du trésorier, approbation du rapport de comptes 2024**
- 7. Rapport des Vérificateurs des comptes**
- 8. Décharge complète au Président et au Trésorier**
- 9. Discussion et vote sur les rapports**
- 10. Établissement des cotisations de 2026**
- 11. Approbation du budget 2025**
- 12. Discussion et vote des motions**

Le Président Matteoli demande au Trésorier de la CIPS, M. Goupil, d'exposer son rapport financier au Praesidium. M. Goupil montre le rapport financier de 2021 à 2024 puis présente un budget prévisionnel pour l'année 2025 en annonçant également le montant des subventions que la CIPS attribuera, comme chaque année, aux trois FIPS.

Le Trésorier Goupil annonce qu'il ne renouvellera pas sa candidature en tant que trésorier mais se présentera comme auditeur et restera à disposition pour tout besoin.

Le Praesidium remercie M. Goupil pour son excellent travail au fil des ans.

Le Président Matteoli demande au commissaire aux comptes de la CIPS, M. Otal, d'expliquer en détail la situation financière.

M. Otal se réfère au rapport du trésorier Goupil pour expliquer en détail les dépenses que la CIPS a dû faire au cours des quatre années, puis arriver à expliquer de manière précise le résultat de l'exercice de l'année 2024.

Le Praesidium approuve à l'unanimité les rapports financiers et le budget prévisionnel présentés pour l'année 2025.

### **13. Décision sur le lieu et la date des congrès suivants : 2026 et 2027**

Le Président Matteoli propose de discuter du prochain congrès de la CIPS et indique qu'à l'heure actuelle, seule une proposition a été reçue de l'Égypte qui souhaiterait accueillir le congrès au Caire, mais pour le moment nous ne disposons pas de détails, tels que les coûts. M. Matteoli propose de parler avec les organisateurs afin de mieux comprendre, surtout en ce qui concerne les coûts à supporter puisque les prix ont augmenté sous tous les aspects.

M. Knight demande s'il serait possible de contacter l'Afrique du Sud et de proposer Johannesburg comme ville hôte du prochain Congrès de la CIPS.

Le Président Matteoli est d'accord, mais c'est une proposition valable pour 2027, tandis que pour 2026 il soutient la proposition précédente, à savoir s'informer sur les coûts pour le Caire puisque les États-Unis, même s'ils voulaient se porter candidats pour accueillir le Congrès, seraient trop chers.

Le Praesidium est d'accord à l'unanimité.

## 14. Diverses

Le Président souhaite conclure la réunion du Praesidium en parlant des élections. Près de la moitié des membres du Praesidium changeront et l'espoir est de bien travailler car beaucoup de changements sont en cours et d'autres doivent encore être convenus et mis en route.

Un exemple de ces changements nécessaires à effectuer, poursuit le Président Matteoli, sont les activités pour les athlètes handicapés, pour lesquelles seules huit réponses ont été reçues et cela ne représente pas une bonne prémisse du point de vue du Comité Paralympique puisque l'on souligne la faible participation et prise d'initiative sur ces dynamiques.

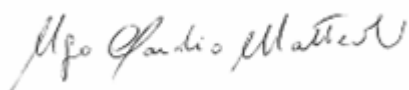
Le président Zangerle prend la parole avant la fin de l'Assemblée et parle de la contestation soulevée par l'équipe irlandaise lors d'un championnat et informe le Praesidium qu'il a reçu une lettre du tribunal. M. Zangerle demande au président Bruna s'il a d'autres mises à jour à ce sujet puisqu'ils suivent ensemble la dynamique, mais pour le moment il n'y a pas de développements ultérieurs.

Le Praesidium demande à être tenu au courant de l'évolution de la situation.

Le Président Matteoli prend la parole pour remercier le Praesidium pour sa collaboration, les deux traductrices et les employés de la Fédération Italienne pour leur travail.

En faute d'autres interventions, Président Matteoli à 18h30 déclare fermée l'Assemblée du Praesidium CIPS.

**Ugo Claudio Matteoli**  
**Président de la CIPS**



**Luigi Stuani**  
**Secrétaire Général de la CIPS**

